



Conseil économique et social

Distr. générale
1 juillet 2011
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Genève, 13–23 septembre 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la session d'automne 2011

Additif

Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de printemps 2011 tenue à Berne du 21 au 25 mars 2011 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/122 - OTIF/RID/RC/2011-A et additifs 1 et 2).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session d'automne 2010, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2011;
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les

documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;

e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière;

f) La lecture du rapport (point 11) devrait avoir lieu le vendredi matin, 23 septembre, sans interprétation.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/31 (CENCC)	Rapport du groupe de travail informel sur les dispositifs pour additifs sur les citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/32 (France)	Fréquence des contrôles périodiques de citernes destinées au transport de certains gaz
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/38 (UIP)	Règles pour la transformation et la reconstruction des citernes dont l'agrément de type a expiré ou a été retiré
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/39 (Allemagne)	Mise en application des normes EN 14432 et EN 14433 énumérées au 6.8.2.6
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/42 (Pays-Bas)	Marquage des citernes démontables
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/43 (Pays-Bas)	Dispositifs de remplissage pour les citernes à déchets opérant sous vide
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/44 (Suède)	Chapitre 6.8 - Catégorisation des aciers austéno-ferritiques (acier duplex) inoxydables
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/45 (CEFIC)	Transport en citerne du No ONU 0331 (explosif de mine (de sautage) du type b)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/50 (France)	Travaux de normalisation sur les dispositifs d'aération et les pare-flammes/arrête-flammes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/51 (France)	Mesures additionnelles après la vidange de citernes de gaz liquéfiés en période de grand froid

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/37 (CEN) Rapport sur les travaux en cours

4. Harmonisation avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'Organisation des Nations Unies

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/30 et - /Add.1 (Secrétariat)	Rapport du groupe de travail ad hoc sur l'harmonisation du RID/ADR/ADN avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'Organisation des Nations Unies
---	---

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/46
(CEFIC)

Modification du Nota 1 du 2.2.3.1.1

5. Interprétation du RID/ADR/ADN

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

6. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/34
(EIGA)

Modification de la disposition spéciale 653 du chapitre 3.3 du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/49
(France)

Proposition visant à modifier le RID/ADR/ADN afin d'y insérer une disposition spéciale applicable au transport de déchets d'emballages vides non nettoyés

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/29
(Allemagne)

Modification du 7.5.1.5 du RID/ADR et du 7.1.4.14.1.4 de l'ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/33
(Suède)

Modification du 1.1.3.1 c) du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/36
(Finlande)

Instruction d'emballages P200 9)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/41
(Allemagne)

Matières de la classe 7 classées en tant que matières dangereuses pour l'environnement

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/47
(Autriche)

Modification du 5.3.1.7.3 – Panneaux de danger remplacés par des étiquettes de danger, reprise sur le wagon/véhicule transporteur

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/48
(Suède)

Chapitre 3.4 – Marquage des wagons, unités de transport et conteneurs transportant des quantités limitées

7. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/35
(Union européenne)

Identification des marchandises dangereuses dans les applications télématiques

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/40
(Allemagne)

Rapport du groupe de travail informel sur les réservoirs de gaz des véhicules automobiles

8. Élection du bureau pour 2011

La Réunion commune souhaitera éventuellement élire un Président et un Vice-Président pour 2012.

9. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session de printemps 2012 (Berne, 19-23 mars 2012).

10. Questions diverses

Document informel INF.3 (EIGA)

Rapport sur les travaux en cours pour une proposition de modification de la périodicité des contrôles pour certains produits auxquels est affectée P200

11. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
